ID: 044-200067635-20230710-07_2023

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes

M. Le Président : Jean-Guy CORNU



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 7 juillet 2023

07.2023-05

TRANSPORTS - MOBILITE

Marché à procédure adaptée « Accompagnement à l'élaboration et à l'animation d'un Plan de Mobilité Employeur Commun (PMEC) dans le parc d'activités de la Lande St Martin à Haute-Goulaine »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le tableau d'analyse des offres,

Considérant le besoin de recourir à un marché à procédure adaptée pour la mission d'accompagnement à l'élaboration et à l'animation d'un Plan de Mobilité Employeur Commun (PMEC) dans le parc d'activités de la Lande St Martin à Haute-Goulaine,

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo via la parution d'un avis d'appel à concurrence dans Ouest France 44 et la Centraledesmarches le 11 mai 2023 ainsi qu'une publication sur le site de Clisson Sèvre Maine Agglo,

Considérant que l'entreprise ITER (siège social) 118 rue Bonnat 31400 Toulouse dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant les crédits inscrits au Budget Principal - Transports et Mobilité,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1: de conclure un contrat pour la mission d'accompagnement à l'élaboration et à l'animation d'un Plan de Mobilité Employeur Commun (PMEC) dans le parc d'activités de la Lande St Martin à Haute-Goulaine avec l'entreprise ITER (siège social) 118 rue Bonnat 31400 Toulouse pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de 35 600,00 € HT.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »